ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets nucléaires

Question au Gouvernement n° 544

Texte de la question

TRANSPORT DE PLUTONIUM ANGLAIS

M. le président. La parole est à M. Noël Mamère, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Noël Mamère. Ma question s'adresse à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire mais, en l'absence de celui-ci, sans doute Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie pourra-t-elle me répondre.

Je veux souligner le double langage du Gouvernement. Hier, à l'occasion de la loi sur les OGM adoptée dans la douleur, vous nous avez vanté les mérites de la transparence. Ce matin, patatras, on se rend compte que vos belles promesses sont démenties dans un autre secteur très sensible, celui du nucléaire. En effet, il a fallu une enquête menée par Greenpeace et l'association britannique Core *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire)* pour que nous apprenions qu'un transport de plutonium avait été effectué depuis l'Angleterre dans le plus grand secret et sans le moindre débat. Ce transport de 360 kilos de plutonium, qui doit être retraité avant de repartir vers l'Angleterre, a été effectué par un ferry datant de 1986, loin de répondre aux normes de sécurité et empruntant l'un des rails maritimes les plus fréquentés du monde. Si l'on en croit tout ce que vous nous dites par ailleurs sur le risque terroriste, il y a de quoi se poser des questions sur la sécurité de notre territoire.

Pourquoi la Haute autorité de sûreté nucléaire n'était-elle pas au courant ? Pourquoi le ministre de l'écologie, interrogé ce matin par la presse, a-t-il fait répondre par son cabinet qu'il n'était " pas plus au courant que cela " ? Vous nous avez parlé hier, à l'occasion de la loi sur les OGM, d'une sorte de haute autorité qui ferait la pluie et le beau temps et assurerait la transparence en matière d'OGM. Il se trouve qu'en matière de nucléaire, il existe également un Haut comité pour la transparence et l'information.

M. le président. Il va falloir songer à poser votre question, monsieur Mamère.

M. Noël Mamère. Cependant, celui-ci ne se réunira qu'en juin, alors même que le transport de plutonium a déjà été réalisé ! Je veux donc vous poser les questions suivantes : le Gouvernement est-il décidé à prendre ses responsabilités, ou est-ce Areva qui fait la politique dans ce pays, comme les semenciers le font pour les OGM ? *(Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* Quel est le contenu de ce contrat, sur quelle durée et sur quel tonnage porte-t-il ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine et du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.)*

M. le président. La parole est à Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État chargée de l'écologie.

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, *secrétaire d'État chargée de l'écologie.* Monsieur le député, votre question, qui fait suite à l'arrivée d'un convoi de matière nucléaire à La Hague, renvoie aux thèmes importants de la sécurité et de la sûreté nucléaires. Comme vous le savez, les convois sont soumis d'une part à des normes très strictes, d'autre part à des contrôles dont le niveau d'exigence est absolument sans équivalent dans le domaine des matières sensibles et dangereuses.

En ce qui concerne la prévention des accidents lors du transport, les convois sont soumis au contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire, qui veille au respect des normes et des standards appliqués. Pour ce qui est de la protection contre d'éventuels actes de malveillance, les convois sont entourés d'une grande discrétion, qui participe de la prévention, mais sont soumis à un contrôle extrêmement rigoureux et placés, tout au long de leur parcours, sous la surveillance discrète des forces de l'ordre. Enfin, le plutonium fait partie des matières

soumises à des contrôles spécifiques au niveau international dans le cadre de la lutte contre la prolifération nucléaire. Conformément aux engagements internationaux de la France en ce domaine, tous les mouvements de plutonium sont scrupuleusement suivis par les inspecteurs chargés de veiller au respect du traité Euratom. Comme vous le voyez, c'est un arsenal de mesures sans équivalent qui est mis en place pour maîtriser les risques durant le transport.
En ce qui concerne l'information des citoyens, l'impératif de transparence dans le domaine du nucléaire a été rappelé lors de la loi votée en 2006 par cette assemblée. Les exigences de sécurité et de sûreté en matière de transport de plutonium se fondent sur des documents publics auxquels tout un chacun peut avoir accès, et les inspections de l'Autorité de sûreté nucléaire font l'objet de lettres aux exploitants, elles aussi systématiquement rendues publiques.
Monsieur le député, la politique de la France en matière de sûreté nucléaire est reconnue partout dans le monde, et je ne crois pas que jeter le doute sur les conditions de sécurité lors des transports soit de nature à participer utilement au débat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.)*

Données clés

Auteur : M. Noël Mamère
Circonscription : Gironde (3e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 544
Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : Écologie
Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 mai 2008
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 mai 2008